© 2026 Cabinet I2C – ISQUIERDO Conseil Comptabilité — SIREN 854 039 492

SECTION 1

Les 6 leviers d'optimisation fiscale

Ces leviers sont actionnables par la plupart des dirigeants de TPE/PME. Chaque levier non utilisé représente de l'argent que vous payez inutilement à l'État. L'objectif n'est pas l'évasion fiscale, mais l'utilisation légale et intelligente des dispositifs prévus par le Code général des impôts.

1 Plan d'Épargne Retraite (PER) — l'outil roi

+3 000 à 6 000 €/an

Le PER est probablement le levier fiscal le plus puissant disponible pour un dirigeant. Il permet de déduire les versements du revenu imposable ou du bénéfice, dans la limite de 10 % du bénéfice imposable (plafond 2026 : 37 094 €). L'impôt est différé, pas supprimé — mais comme vous serez moins imposé à la retraite, c'est souvent un gain net réel.

→ TNS (travailleur non salarié) : versement sur le PER déduit du bénéfice BIC/BNC/BA

→ Salarié/dirigeant assimilé salarié : versement déduit du revenu imposable

→ Plafond 2026 : 10 % du bénéfice dans la limite de 37 094 € (ou 4 498 € minimum)

→ Les plafonds non utilisés des 3 années précédentes se cumulent — vérifiez votre avis d'imposition

→ La sortie en capital à la retraite est possible et peut être partiellement exonérée

→ À coupler avec un contrat Madelin si vous êtes encore en régime TNS classique

2 Optimisation du couple salaire / dividendes

+4 000 à 8 000 €/an

La rémunération d'un dirigeant de SAS/SARL est soumise à deux prélèvements distincts : les cotisations sociales (sur le salaire) et l'imposition sur le revenu (sur le tout). Les dividendes d'une SAS/SA sont soumis à la flat tax 30 % (PFU) ou au barème progressif, sans cotisations sociales. Pour un gérant majoritaire de SARL (TNS), les dividendes > 10 % du capital social sont soumis aux cotisations.

→ SAS/SASU : dividendes soumis au PFU 30 % uniquement (pas de cotisations) — très efficace

→ SARL / gérant majoritaire : dividendes > 10 % du capital → cotisations TNS d'environ 45 %

→ Arbitrage optimal : salaire suffisant pour maximiser la protection sociale, complété en dividendes

→ Régime IS obligatoire pour cette stratégie (non applicable en entreprise individuelle à l'IR)

→ Simulation personnalisée indispensable : le résultat dépend de votre TMI (tranche marginale d'imposition)

→ Attention au calendrier : les dividendes sont votés en AG après approbation des comptes

© 2026 Cabinet I2C – ISQUIERDO Conseil Comptabilité — SIREN 854 039 492

3 Charges professionnelles sous-déduites

+2 000 à 5 000 €/an

Des dizaines de dépenses professionnelles sont légalement déductibles mais régulièrement omises — par méconnaissance ou par peur d'un contrôle. En réalité, toute dépense engagée dans l'intérêt de l'entreprise est déductible à condition d'être justifiée par une facture et d'avoir un lien direct avec l'activité.

→ Véhicule professionnel : frais réels ou barème kilométrique — choisir le plus favorable chaque année

→ Usage mixte domicile-bureau : quote-part des charges de logement déductible si bureau dédié

→ Matériel informatique, téléphonie, abonnements logiciels — souvent oubliés ou sous-estimés

→ Formation professionnelle : 100 % déductible, y compris les formations en ligne payantes

→ Repas d'affaires : déductibles si note de frais avec nom des convives et objet de la réunion

→ Déplacements professionnels : hôtels, transports, péages — conserver toutes les justificatifs

→ Cadeaux clients : déductibles dans la limite de 73 € TTC par client et par an

→ Cotisations syndicales et associatives professionnelles : intégralement déductibles

4 Excédent de trésorerie — investir via la société

+3 000 à 10 000 €/an

Lorsque la société dispose d'une trésorerie excédentaire, la conserver sur un compte courant est la pire décision fiscale. Investir via la société permet de bénéficier du taux IS (15 % jusqu'à 42 500 €) plutôt que de l'IR (jusqu'à 45 % + prélèvements sociaux 17,2 %) sur les revenus générés. Cet effet de levier fiscal est très significatif.

→ Contrat de capitalisation (assurance-vie) souscrit par la société : fiscalité IS sur les gains

→ SCI à l'IS pour les investissements immobiliers : déduction des intérêts, amortissement du bien

→ LMNP / SCI : comparaison entre régime IR et IS selon la durée de détention prévue

→ Holding animatrice : permet de remonter des dividendes quasi-exonérés via le régime mère-fille

→ Compte à terme entreprise ou obligations d'État via la société : imposition IS uniquement

→ Éviter de distribuer pour réinvestir en nom propre — l'impôt double (IS puis IR/PFU) est très coûteux

© 2026 Cabinet I2C – ISQUIERDO Conseil Comptabilité — SIREN 854 039 492

5 Statut juridique et fiscal — remis en question

+2 000 à 15 000 €/an

La structure juridique choisie à la création n'est pas immuable. À mesure que l'entreprise grandit, un changement de statut peut générer des économies substantielles. Une EURL à l'IR qui passe à l'IS, un auto-entrepreneur qui crée une SASU, une SARL qui se transforme en SAS : chaque transition a ses propres avantages.

→ Auto-entrepreneur / micro-BIC : pertinent jusqu'à ~25 000 € de CA — au-delà, l'IS peut être plus avantageux

→ EI à l'IR → passage à l'EURL à l'IS : les bénéfices au-delà de 42 500 € sont taxés à 25 % vs jusqu'à 45 % à l'IR

→ SARL gérant majoritaire → SAS : réduit les charges sociales sur dividendes (flat tax 30 % vs cotisations TNS)

→ Option pour l'IS depuis une EURL : révocable pendant 5 ans — test possible sans engagement définitif

→ Apport-cession : dispositif de report d'imposition des plus-values via une holding, sous conditions

→ La transformation a un coût (actes notariaux, droits d'enregistrement) : calculer le ROI sur 3 ans

6 Transmission et sortie — anticiper pour optimiser

+10 000 à 50 000 €

La cession ou la transmission d'une entreprise est l'un des événements fiscaux les plus importants de la vie d'un dirigeant. Anticiper 3 à 5 ans avant permet d'économiser des dizaines de milliers d'euros grâce aux dispositifs d'exonération prévus par la loi.

→ Article 150-0 D ter : abattement fixe de 500 000 € sur la plus-value si départ à la retraite dans les 2 ans

→ Article 238 quindecies : exonération totale des plus-values professionnelles si CA < 250 000 € (activité)

→ Pacte Dutreil : exonération de 75 % des droits de succession/donation sur les titres, sous conditions d'engagement

→ LBO familial / management buy-out : transmission avec maintien d'une part du capital, optimisation des droits

→ Donation avant cession : transférer les titres avant la vente, les enfants bénéficient d'un abattement de 100 000 €

→ Holding de rachat : permet d'étaler la sortie, de réinvestir et de réduire la base imposable immédiate

→ À préparer 3 à 5 ans avant la cession avec votre expert-comptable et un avocat fiscaliste

■ *Ces 6 leviers sont cumulables. Un dirigeant qui active le PER + l'optimisation salaire/dividendes + les charges sous-déduites peut économiser 8 000 à 20 000 € par an légalement.*

© 2026 Cabinet I2C – ISQUIERDO Conseil Comptabilité — SIREN 854 039 492

SECTION 2

Tableau de synthèse des économies potentielles

Estimation des gains annuels selon votre statut et votre niveau d'imposition actuel. Ces fourchettes sont indicatives — chaque situation est unique.

Levier	EURL / BIC-IR (TMI 30 %)	SARL / gérant majoritaire	SAS / SASU	BNC / Prof. libérale
PER / Madelin	3 000 – 6 000 €	3 000 – 6 000 €	3 000 – 6 000 €	4 000 – 8 000 €
Salaire / dividendes	N/A	1 000 – 4 000 €	4 000 – 8 000 €	N/A
Charges sous-déduites	1 500 – 4 000 €	1 500 – 4 000 €	1 500 – 4 000 €	1 500 – 3 000 €
Trésorerie société	1 000 – 5 000 €	2 000 – 8 000 €	2 000 – 10 000 €	500 – 2 000 €
Changement de statut	2 000 – 10 000 €	1 000 – 5 000 €	Déjà optimal	1 000 – 5 000 €
Transmission anticipée	10 000 – 50 000 €	10 000 – 50 000 €	10 000 – 50 000 €	10 000 – 50 000 €
TOTAL POTENTIEL	**17 500 – 75 000 €**	**18 500 – 77 000 €**	**20 500 – 78 000 €**	**17 000 – 68 000 €**

* Estimations avant impôt — à valider avec une simulation personnalisée. Ces montants correspondent à l'économie annuelle d'impôt + charges, et non à une réduction de revenus.

© 2026 Cabinet I2C – ISQUIERDO Conseil Comptabilité — SIREN 854 039 492

SECTION 3

Les 5 erreurs fiscales les plus coûteuses

Ces erreurs sont commises par la majorité des dirigeants de TPE. Elles ne sont pas dues à la malveillance, mais à un manque d'information ou à des habitudes prises à la création de l'entreprise et jamais remises en question.

■ Ne jamais avoir ouvert un PER

Coût : 3 000 à 6 000 €/an

Le PER existe depuis novembre 2019 et remplace avantageusement le contrat Madelin. Beaucoup de dirigeants connaissent son existence mais n'ont jamais fait le premier pas. Chaque année sans PER = économie manquée.

→ Il n'est jamais trop tard pour ouvrir un PER — même à 55 ans, il peut être rentable

→ Les versements peuvent être modulés selon les résultats de l'exercice

→ La sortie en capital est possible dès 2019 — l'argent n'est pas définitivement bloqué

■ Maintenir un statut TNS alors que la SASU serait plus avantageuse

Coût : 2 000 à 8 000 €/an

Le statut TNS (gérant majoritaire de SARL ou entreprise individuelle) génère des charges sociales élevées (environ 45 % de la rémunération nette). Une SASU avec une rémunération modérée et des dividendes en flat tax peut s'avérer nettement moins coûteuse.

→ La transformation SARL → SAS est possible mais génère des frais (1 500 à 3 000 €)

→ Calculer le ROI sur 3 ans — souvent rentable dès la première année pour les bénéfices > 50 000 €

→ Attention : le président de SASU perd la protection du régime TNS (pas de Madelin par exemple)

■ Confondre chiffre d'affaires et bénéfice imposable

Coût : 1 500 à 5 000 €/an

Un dirigeant qui facture 150 000 € ne paye pas l'impôt sur 150 000 €. Mais beaucoup omettent des charges légitimement déductibles, gonfiant artificiellement leur bénéfice imposable et donc leur impôt.

→ Demandez à votre comptable la liste complète des charges déductibles dans votre secteur

→ Conservez TOUTES les factures professionnelles (même les petits montants s'accumulent)

→ Mettre en place une note de frais mensuelle pour ne rien oublier

© 2026 Cabinet I2C – ISQUIERDO Conseil Comptabilité — SIREN 854 039 492

■ Laisser dormir la trésorerie sur un compte courant

Coût : 2 000 à 6 000 €/an

Un compte courant d'entreprise rapporte 0 %. Un contrat de capitalisation IS ou un compte à terme peut rapporter 2 à 4 % avec une fiscalité IS de 15 à 25 %. Pour 100 000 € de trésorerie, c'est 2 000 à 4 000 € de revenus supplémentaires.

→ La trésorerie doit travailler — même à court terme (compte à terme 3 mois)

→ Contrat de capitalisation société : idéal pour les excédents à moyen terme (2 à 5 ans)

→ Ne pas confondre trésorerie d'exploitation (intouchable) et trésorerie excédentaire

■ Ne pas anticiper la cession ou la transmission

Coût : 20 000 à 200 000 €

La cession d'une entreprise peut générer une plus-value imposable de 100 000 à 1 000 000 €. Sans préparation, la note fiscale peut atteindre 30 à 40 % de ce montant. Avec une préparation à 3–5 ans, les dispositifs légaux permettent souvent de ramener cette imposition à 0 à 15 %.

→ L'article 150-0 D ter (départ à la retraite) doit être anticipé à l'avance

→ Le régime 238 quindecies impose d'avoir exercé l'activité pendant au moins 5 ans

→ La donation avant cession aux enfants nécessite une préparation de 2 à 3 ans minimum

© 2026 Cabinet I2C – ISQUIERDO Conseil Comptabilité — SIREN 854 039 492

SECTION 4

3 cas clients chiffrés

Ces exemples sont basés sur des situations réelles rencontrées au Cabinet I2C. Les noms et chiffres ont été anonymisés. Ils illustrent ce qu'il est possible d'atteindre avec une stratégie fiscale adaptée.

Médecin généraliste libéral — Cotentin

CA : 180 000 € · Statut : BNC · Régime : déclaration contrôlée 2035 · TMI : 41 %

Situation initiale	Aucun PER, notes de frais partielles, trésorerie dormante sur compte courant.
Levier 1 — PER	Ouverture d'un PER avec versement de 15 000 € (plafond disponible sur 3 ans). Économie : 6 150 € (41 % × 15 000 €).
Levier 2 — Charges	Identification de 8 200 € de charges sous-déduites (matériel médical, formation DPC, véhicule). Économie : 3 362 €.
Levier 3 — Trésorerie	Placement de 80 000 € de trésorerie excédentaire sur contrat de capitalisation IS (via holding). Économie nette : 2 100 €/an.
Total économisé	**11 612 € la première année, récurrents à ~9 000 €/an ensuite.**

Gérant majoritaire SARL BTP — Cherbourg

CA : 950 000 € · Bénéfice : 120 000 € · Statut : TNS · Rémunération : 55 000 €/an

Situation initiale	Rémunération sous-optimale, dividendes non distribués, pas de PER, trésorerie de 200 000 €.
Levier 1 — PER	Versement PER de 8 000 €. Économie cotisations + IR : 3 600 €.
Levier 2 — Dividendes	Distribution de 30 000 € de dividendes. Pour une SARL avec gérant majoritaire : cotisations TNS sur la part > 10 % du capital. Économie vs. salaire supplémentaire : 4 200 €.
Levier 3 — Trésorerie	Contrat de capitalisation souscrit par la SARL sur 150 000 €. Rendement 3,2 % × IS 15 % = économie annuelle vs. revenu personnel : 2 800 €.
Levier 4 — Holding	Réflexion ouverte sur la création d'une holding pour préparer la cession dans 7 ans. Économie estimée à terme : 45 000 €.
Total économisé	**10 600 € dès la première année.**

© 2026 Cabinet I2C – ISQUIERDO Conseil Comptabilité — SIREN 854 039 492

Président de SAS — Commerce alimentaire	CA : 320 000 € · Bénéfice : 65 000 € · Statut : assimilé salarié · Salaire : 30 000 €
Situation initiale	Bénéfice laissé dans la société sans stratégie, dividendes jamais distribués.
Levier 1 — Dividendes SAS	Distribution de 25 000 € de dividendes au PFU 30 %. Vs. un salaire supplémentaire taxé à 50 % (IR + charges patronales), économie : 5 000 €.
Levier 2 — PER	Versement PER de 5 000 € depuis son salaire. Économie IR (TMI 30 %) : 1 500 €.
Levier 3 — Charges	Optimisation du véhicule (passage en frais réels vs. barème), domicile pro : +3 200 € de charges déduites. Économie IS (25 %) : 800 €.
Levier 4 — Réserves	Affectation d'une partie des bénéfices en réserve pour préparer un investissement immobilier via la société.
Total économisé	**7 300 € la première année.**

© 2026 Cabinet I2C – ISQUIERDO Conseil Comptabilité — SIREN 854 039 492

SECTION 5

Les 4 piliers du dirigeant fiscalement intelligent

L'optimisation fiscale n'est pas un événement annuel — c'est une discipline continue. Les dirigeants qui économisent le plus ont en commun ces 4 comportements.

1. Anticiper, pas subir

Le dirigeant fiscalement intelligent ne subit pas sa fiscalité en mai (déclaration). Il planifie en octobre–novembre, connaît son bénéfice prévisionnel et prend ses décisions (PER, charges, dividendes) avant la clôture de l'exercice. Une décision prise en décembre peut valoir plusieurs milliers d'euros. La même décision prise en mai est impossible.

→ Revue fiscale annuelle en novembre avec votre expert-comptable

→ Simulation de l'impôt prévisionnel dès octobre (pas en mars à la déclaration)

→ Budget de PER décidé en début d'exercice, versements étalés sur l'année

2. Remettre en question chaque année

Votre situation change. Votre CA augmente, vous avez des enfants, vous envisagez de vendre dans 5 ans, vous souhaitez investir dans l'immobilier. Ce qui était optimal à la création ne l'est plus forcément à 10 ans d'activité. La structure juridique et fiscale doit évoluer avec vous.

→ Bilan patrimonial annuel (entreprise + patrimoine personnel)

→ Question à se poser chaque année : 'Mon statut juridique est-il encore optimal ?'

→ Ne pas attendre un problème pour changer — agir quand tout va bien

3. Documenter et justifier

La meilleure optimisation fiscale est celle qui résiste à un contrôle. Un contrôle URSSAF ou fiscal ne remet pas en cause les stratégies légales — il vérifie que les justificatifs existent. Notes de frais, factures, contrats, PV d'AG : tout doit être en ordre.

→ Conserver toutes les factures professionnelles dans un classeur ou une app dédiée

→ Établir des notes de frais mensuelles (pas annuelles)

→ Voter les dividendes formellement en AG avec PV signé

→ Les conventions réglementées (comptes courants d'associés, prêts) doivent être formalisées

© 2026 Cabinet I2C – ISQUIERDO Conseil Comptabilité — SIREN 854 039 492

4. S'entourer des bons professionnels

L'optimisation fiscale nécessite trois interlocuteurs : un expert-comptable qui suit l'entreprise et connaît votre secteur, parfois un avocat fiscaliste pour les opérations complexes (cession, holding, LBO), et un conseiller en gestion de patrimoine pour l'articulation entreprise / patrimoine personnel.

→ Expert-comptable : vérifier qu'il maîtrise votre secteur (BTP, HCR, libéral…)

→ Avocat fiscaliste : indispensable pour les opérations > 50 000 € d'enjeu

→ CGP (conseiller en gestion de patrimoine) : pour l'investissement via la société

→ Cabinet I2C : interlocuteur unique pour la comptabilité, la fiscalité et le social

© 2026 Cabinet I2C – ISQUIERDO Conseil Comptabilité — SIREN 854 039 492

■ SECTION 6

Votre plan d'action personnalisé

Voici une feuille de route concrète selon votre situation actuelle. Cochez ce que vous avez déjà fait, identifiez les lacunes, et prenez rendez-vous avec Cabinet I2C pour chiffrer vos économies exactes.

Action	Quand	Gain estimé	Fait ?
Ouvrir un PER et calculer le versement optimal pour cet exercice	Avant le 31/12	3 000 – 6 000 €	■
Vérifier l'optimisation salaire/dividendes avec simulation	À la clôture	2 000 – 8 000 €	■
Lister toutes les charges professionnelles non déduites	Ce mois-ci	1 500 – 4 000 €	■
Évaluer le montant de trésorerie excédentaire et le placer	Sous 3 mois	1 000 – 5 000 €	■
Analyser si le statut juridique actuel est encore optimal	Annuel	2 000 – 10 000 €	■
Anticiper la cession / transmission si horizon < 10 ans	Sans délai	10 000 – 200 000 €	■
Prendre rendez-vous avec Cabinet I2C pour une simulation complète	Cette semaine	→ **RDV gratuit sans engagement**	■

Prêt à récupérer votre argent ?

Nos premières consultations révèlent en moyenne 7 000 à 15 000 € d'optimisations non exploitées. Le premier rendez-vous est gratuit, sans engagement, et dure 45 minutes.

06 82 83 95 94 · cabineti2c.fr/diagnostic · se-isquierdo@cabineti2c.fr

Sébastien Isquierdo — Expert-Comptable Diplômé, inscrit à l'Ordre depuis 2012 20 Rue François Lavieille, 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Document produit par Cabinet I2C — ISQUIERDO Conseil Comptabilité — SIREN 854 039 492. Ce guide a une vocation informative et pédagogique. Chaque situation est unique : les économies réalisables dépendent de votre statut, de votre TMI et de vos projets. Consultez votre expert-comptable avant toute décision fiscale.